

## SYNTHESE RELATIVE AU PROJET DE BUDGET PRIMITIF 2018

Lors du débat d'orientation budgétaire, il a été proposé au conseil communautaire de bâtir un budget pour 2018 caractérisé par une faible progression des ressources, sans variation des taux d'imposition, une poursuite de la maîtrise des dépenses, et un effort d'investissement important supporté principalement par les excédents cumulés de fonctionnement ainsi que par un recours à l'emprunt évalué à 9 millions d'euros, le tout dans le respect des nouvelles contraintes d'encadrement budgétaire imposées par la Loi de Finances. L'architecture du budget présenté lors de la séance du 11 avril respecte ces orientations.

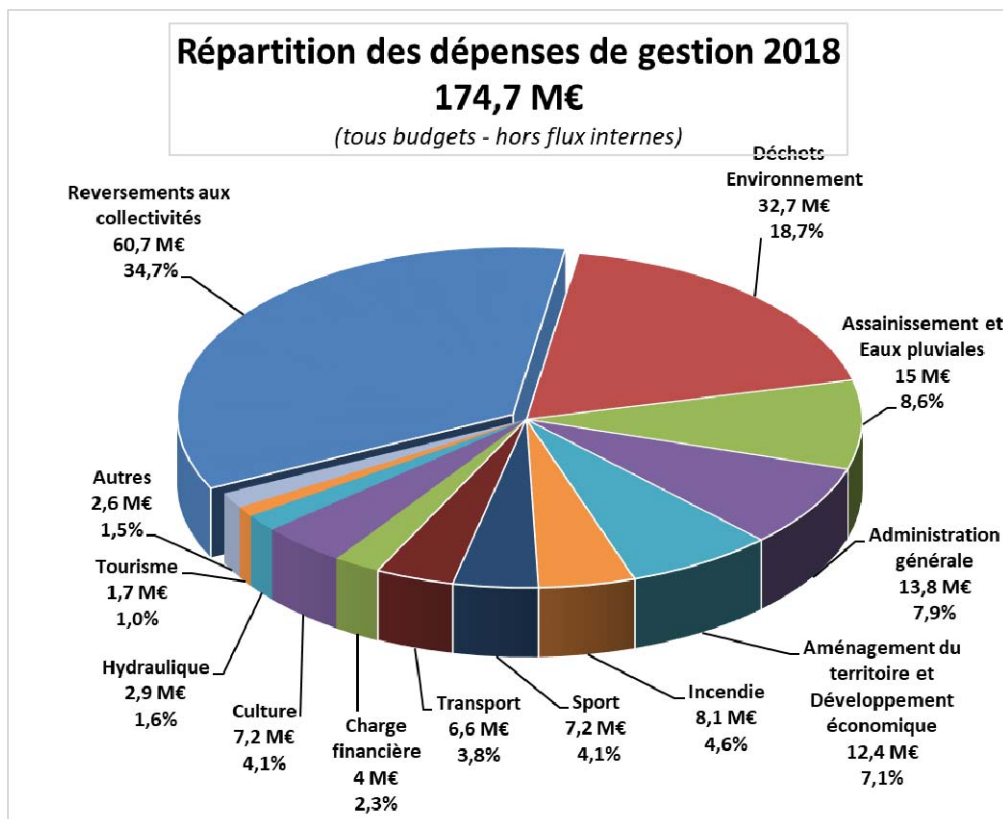
### 1) Le projet de budget primitif 2018

Le budget de la communauté se décompose en :

- ✓ 1 Budget principal M14,
- ✓ 8 Budgets annexes M14 d'aménagement ou de services (dont l'équilibre peut être assuré par le budget principal),
- ✓ 1 budget annexe M49 assainissement collectif,
- ✓ 1 budget annexe M49 assainissement non collectif,
- ✓ 1 budget annexe M4 archéologie fouilles,
- ✓ 1 budget annexe M4 énergie photovoltaïque,
- ✓ 1 budget annexe M4 exploitation du quai de Guarbecque.

5 budgets ont été clôturés au 31 décembre 2017.

La répartition des dépenses de fonctionnement, tous budgets confondus, est la suivante :



(Autres : jeunesse, social, ram, gens du voyage, espaces verts, éclairage public...)

## A) Les principales ressources du budget principal :

L'ensemble des chiffres repris ci-dessous s'entendent à taux de fiscalité constants.  
 L'état 1259 comprenant les bases fiscales prévisionnelles a été notifié le 23 mars 2018.

### 1) Fiscalité ménages :

#### Les Taxes d'habitation, de foncier bâti et de foncier non bâti :

Les taux 2017 sont les suivants :

Taxe d'habitation (TH)	= <b>16,97 %</b>
Taxe Foncier Bâti (TFB)	= <b>4,55 %</b>
Foncier Non Bâti (TFNB)	= <b>19,12 %</b>

Les produits attendus, incluant l'actualisation des bases de + **1,20 %** sont estimés à :

Taxe d'habitation (TH)	= <b>41 931 K€</b>
Taxe Foncier Bâti (TFB)	= <b>10 214 K€</b>
Taxe Foncier Non Bâti (TFNB)	= <b>829 K€</b>

La collectivité percevra en outre la taxe additionnelle sur le foncier non bâti (TaFNB) pour un montant estimé à **315 K€**.

#### La Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) :

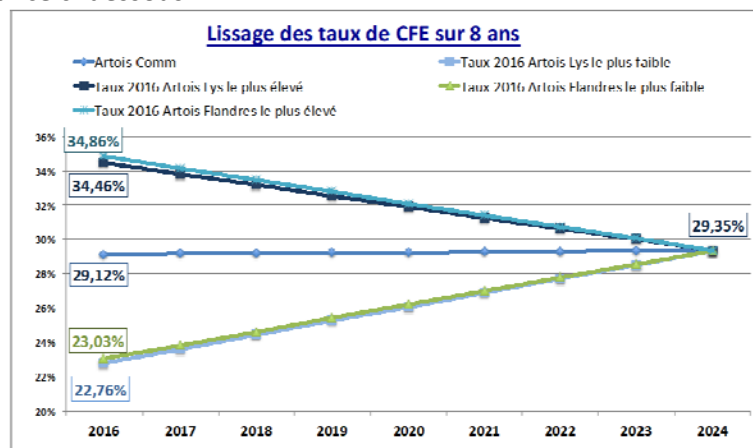
Le taux de Teom est à 0 %. Aucun produit n'est prévu.

### 2) Fiscalité professionnelle :

La communauté perçoit l'intégralité de la fiscalité économique depuis le 1er janvier 2017.

#### Cotisation Foncière des Entreprises (CFE) :

Le taux moyen pondéré est de **29,35 %**. Compte tenu de la période de lissage de **8 ans**, le **taux prévisionnel évoluera selon la tendance ci-dessous :**



Le montant global de CFE attendu est estimé à **24 535 K€** (24 200 K€ en 2017), incluant l'actualisation des bases de + **1,20 %**.

#### Contribution sur la Valeur Ajoutée des Entreprises (CVAE) :

Cet impôt, dont le taux est national, est réparti entre les régions, les départements et les communes et intercommunalités. Il concerne les entreprises dont le chiffre d'affaires est supérieur à 152 500 €.

Le montant attendu de CVAE est de **10 248 K€** (9 935 K€ en 2017) compte tenu notamment de la surpondération des établissements industriels (par rapport aux sièges sociaux) dans le partage de la CVAE entre les territoires.

#### Impositions Forfaitaires des Entreprises de Réseaux (IFER) :

Les IFER connaissent une progression régulière en fonction de l'inflation. Ils concernent essentiellement les entreprises gestionnaires de réseaux de gaz, d'électricité, de téléphonie et d'éoliennes terrestres.

Le montant attendu d'IFER est estimé à **1 168 K€** (1 157 K€ en 2017).

### Taxe sur les Surfaces Commerciales :

Sont soumises à cette taxe, les entreprises ayant une surface commerciale supérieure à 400 m<sup>2</sup> et un chiffre d'affaires supérieur à 460 000 €.

Le coefficient de TASCOM a été harmonisé à 1,15 à compter de 2018.

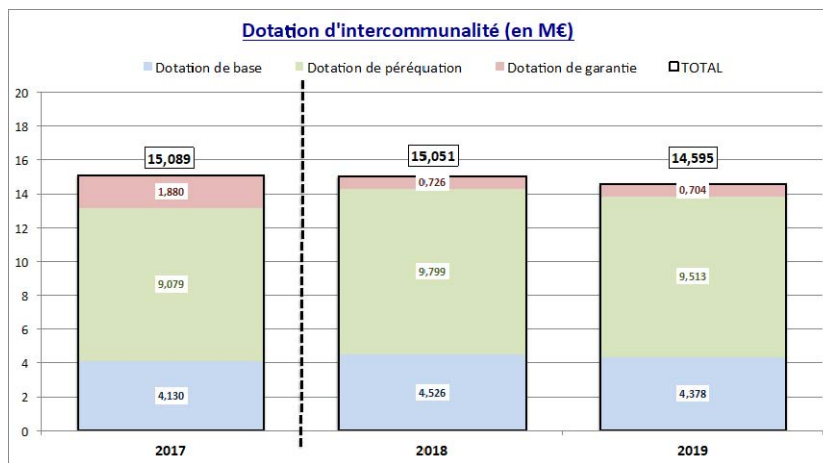
Le produit attendu est estimé à **3 390 K€** (4 028 K€ en 2017 qui comprenait exceptionnellement le versement d'un acompte supplémentaire).

### **3) Les dotations et allocations compensatrices de fiscalité :**

Les estimations de dotations ont été réalisées par le Cabinet Michel Klopfer.

#### Dotation d'intercommunalité :

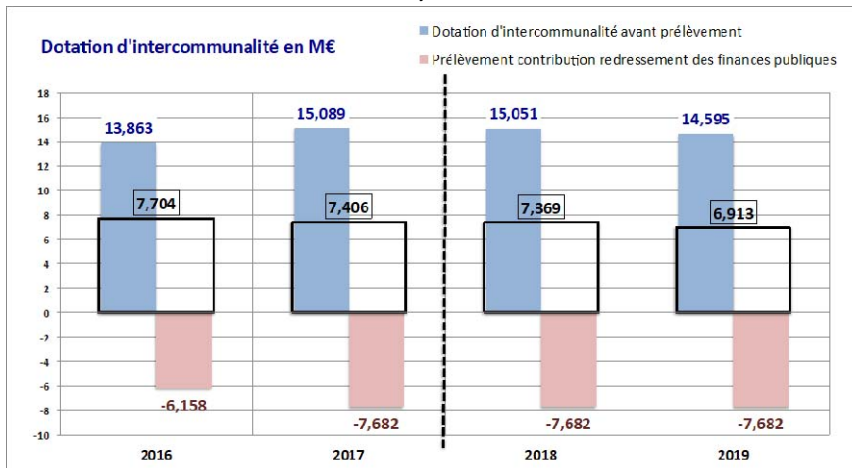
La dotation d'intercommunalité est anticipée à **15,051 M€** (avant contribution au redressement des finances publiques), **soit 53,33 €/hab** (moyenne des communautés d'agglomération à 48,08 €/hab).



Dans le cadre des garanties liées à la fusion, la dotation serait stable **en 2018** par rapport à 2017 même si la population DGF baisse de **-0,25 %**. Par ailleurs, pour 2018, le Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) utilisé pour le calcul de dotation est le CIF moyen national de 42,65 % alors que le CIF réel de la communauté est estimé à 40,76 %. A compter de 2019, la communauté se verra appliquer les règles de droit commun entraînant une **baisse de dotation du fait l'évolution défavorable de la population et du CIF** (estimé à 41,21 %).

**La contribution au redressement des finances publiques est figée au montant prélevé en 2017, soit - 7,682 M€.**

**En 2018, la dotation nette serait alors estimée à 7,369 M€.**



### Dotation de compensation :

La baisse annuelle de cette dotation sert de variable d'ajustement de l'enveloppe normée et contribue essentiellement au financement de la hausse des dotations de péréquation communale au sein de la DGF. La dotation est estimée à **14,328 M€ en baisse de -2,20 %** (après des baisses successives de -2,73 % en 2017, -1,94 % en 2016, -2,18 % en 2015, -1,08 % en 2014, -1,83 % en 2013, -1,45 % en 2012).

### Fonds National de Garantie Individuelle des Ressources (FNGIR) et Dotation de Compensation de la Réforme de Taxe Professionnelle (DCRTP)

Le FNGIR est figé à hauteur de **26,924 M€**. La DCRTP devait subir une **baisse conséquente du fait de son intégration dans les variables d'ajustement de la DGF** (article 41 - loi de finances 2018). Initialement prévue à hauteur de **-17 %** (soit -2,42 M€) en septembre 2017, la ponction devait finalement être de **-0,7 M€** (soit -4,91 %). Or, il s'avère qu'aucune minoration n'est réalisée sur l'état 1259, le montant 2017 étant reconduit. La Ddfip 62 a confirmé le montant de **14,228 M€**.

### Fonds de Péréquation des ressources Intercommunales et Communales (FPIC) :

L'enveloppe du FPIC est figée à 1 Md€ en 2017 alors qu'elle devait être portée à 1,2 Md €. Le territoire bénéficierait en **2018** d'un reversement estimé à **8,048 M€**

Il pourra être proposé de répartir ensuite cette enveloppe entre la communauté et ses communes membres en fonction du Coefficient d'Intégration Fiscale (CIF) selon la règle de droit commun. Celui-ci étant estimé à 40,76 % pour 2018, la **communauté** percevrait **3,280 M€** et les **communes 4,767 M€**.

La répartition devra être validée sur délibération prise à l'unanimité du conseil communautaire ou, à défaut, sur délibération du conseil communautaire statuant aux 2/3 et de l'unanimité des conseils municipaux dans un délai de deux mois (à compter de la notification aux communes). L'absence de délibération dans ce délai sera réputée favorable.

### Allocations compensatrice de fiscalité :

Les allocations relatives à la taxe professionnelle, à la Contribution Economique Territoriale ou au foncier servent de variable d'ajustement au sein de l'enveloppe de la Dotation Globale de Fonctionnement des collectivités et sont amenées à disparaître progressivement. Le montant notifié est **60 K€**.

Les allocations relatives à la taxe d'habitation au titre de l'exonération des personnes de condition modeste (non impactées par la baisse des dotations) s'élèveraient à **2 410 K€** (contre 2 338 K€ en 2017), en hausse du fait de la baisse de bases constatée en 2017 (suite à la sortie de l'impôt de contribuables modestes).

## **4) Autres principales recettes :**

### Redevance spéciale :

Ce dispositif, imposé par la loi du 13 juillet 1992, consiste à facturer la collecte et le traitement des déchets non ménagers aux professionnels et aux administrations. Il est en vigueur sur le territoire des communautés ex-Artois Comm et ex-Artois Lys.

Un produit global de **1,600 M€** est prévu dans l'attente d'une future harmonisation du dispositif.

### Produits des services :

Le montant des recettes attendues est de **4,42 M€** (dont 2,280 M€ issus des activités de valorisation des déchets).

### Subventions et participations :

Un certain nombre de programmes sont subventionnés à hauteur d'environ **2,17 M€**.

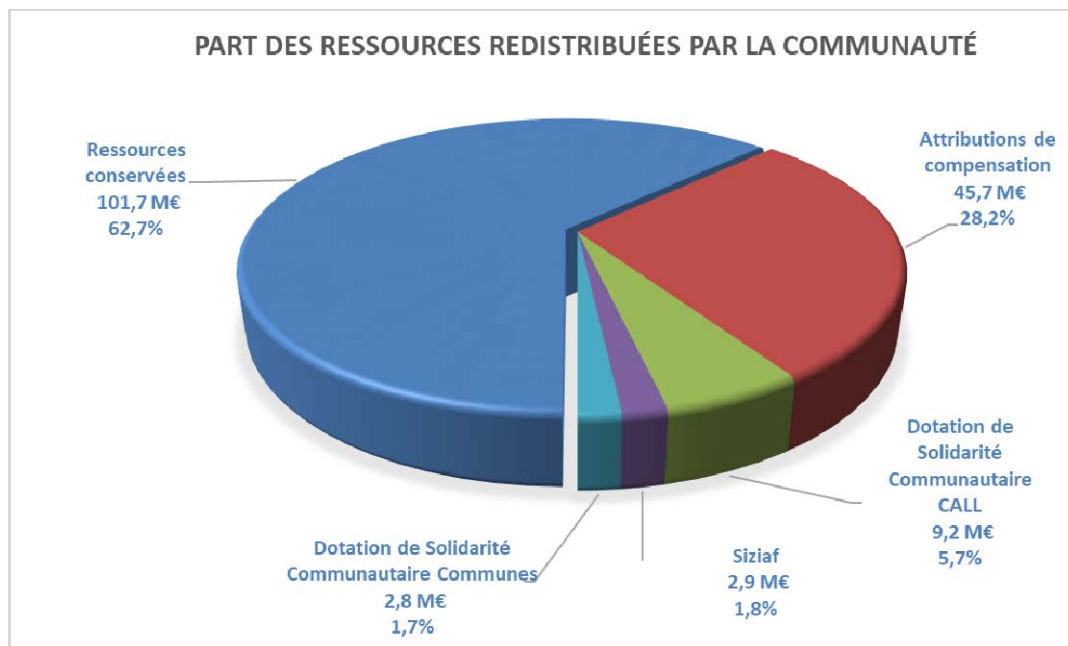
Les soutiens apportés par les éco-organismes au tri des déchets sont par ailleurs estimés à **2,75 M€**.

## B) Synthèse des recettes réelles de fonctionnement du budget principal :

EVOLUTION PREVISIONNELLE DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT A TAUX DE FISCALITE CONSTANTS				
	Budget total 2017	Recettes attendues en 2018		
	Montant	évolution en %	évolution brute	recette estimée
<b>Total recettes de fonctionnement</b>	<b>173,97</b>	<b>0,86%</b>	<b>1,19</b>	<b>175,15</b>
Chapitre 73 - Fiscalité	121,48	2,25%	2,50	123,98
Chapitre 74 - Dotations	43,87	-1,10%	-0,48	43,39
Chapitre 70 - Produits services	5,92	-2,44%	0,14	6,06
Chapitre 75 - Produits courants	0,41	1,18%	-0,06	0,35
Chapitre 76 - Produits financiers	0,01	-8,97%	-0,00	0,01
Chapitre 77 - Produits exceptionnels	1,00	-98,54%	-0,99	0,01
Chapitre O13 - Remboursement de charges	1,29	5,84%	0,08	1,36

La progression attendue est de **+1,19 M€** soit **+0,86 %**.

Il est par ailleurs important de préciser que **sur 100 €** de fiscalité et de dotations perçus, la communauté n'en conserve que **62,7 €**. En effet, elle reverse **28,2 €** au titre des attributions de compensation mais également **5,7 €** à la Communauté d'Agglomération de Lens Liévin, **1,8 €** au Siziaf et **1,7 €** au titre de la dotation de solidarité des 100 communes.



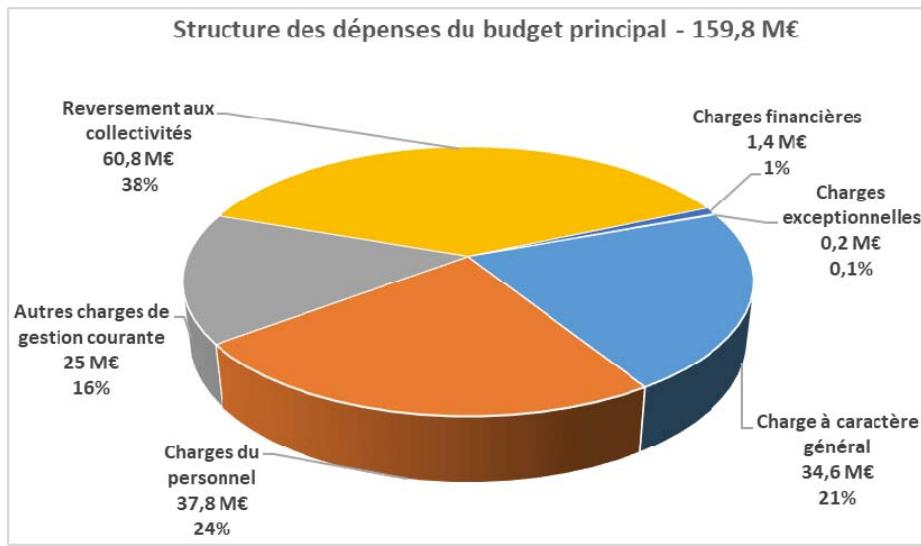
La Dotation de Solidarité des Communes intègre la part relative à l'éolien.

La Dotation de Solidarité CALL correspond aux accords de partage de fiscalité existants antérieurement à la création de la communauté.

Le reversement de fiscalité au Siziaf, conformément à ses statuts, permet de le doter d'un budget de fonctionnement.

## C) Les dépenses réelles de fonctionnement du budget principal :

### 1) La structure des dépenses :



Sur les 62 % concernant les dépenses propres de la communauté, les charges à caractère général pèsent 21 % et les charges de personnel 24 % (34 % pour les groupements à fiscalité propre de même strate au niveau national, source dgcl –comptes de collectivités 2017 – compte de gestion 2015). Les charges financières ne pèsent qu'1 % du fait d'un faible taux moyen constaté sur les emprunts en cours.

### 2) L'évolution des dépenses :

L'évolution globale des dépenses prévisionnelles est en baisse de **-2,47 M€** soit **-1,52 %**.

EVOLUTION DES DEPENSES REELLES DU BUDGET PRINCIPAL				
Chapitre	Budget total 2017	Prévision budget primitif 2018	Evolution 2018/2017	
<b>Total dépenses de fonctionnement réelles</b>	<b>162,30</b>	<b>159,84</b>	<b>- 2,47</b>	<b>-1,52%</b>
Chapitre 011 -charges à caractère général	35,36	34,57	- 0,79	-2,23%
Chapitre 012 - charges de personnel	36,25	37,79	1,54	4,26%
Chapitre 65 - autres charges de gestion courante	24,79	25,01	0,22	0,89%
Chapitre 014 - reversement de fiscalité	64,45	60,83	- 3,61	-5,61%
Chapitre 66 - charges financières	0,82	1,40	0,59	71,61%
Chapitre 67 - charges exceptionnelles	0,64	0,22	- 0,41	-65,08%

Le budget total 2017 comprend les prévisions du budget supplémentaire qui intégraient essentiellement les charges liées au transfert des conservatoires de danse et de musique au 1<sup>er</sup> septembre 2017 et l'ajustement de l'enveloppe de Dotation de Solidarité Communautaire.

Les principales évolutions sont les suivantes :

**Chapitre 011 – charges à caractère général : -0,79 M€**

- globalement, une optimisation des prévisions permet de réduire la prévision notamment sur l'entretien du patrimoine pourtant plus important (piscines, zones, centres techniques...),
- des économies sont prévues pour les postes assurances **-0,080 M€** et télécommunications - **0,075 M€** du fait de nouveaux marchés uniques,
- le poste études (en partie subventionnées) est diminué de **-0,745 M€**, beaucoup d'études ayant été lancées en 2017 et les études relatives au Scot seront imputées en investissement,
- une baisse de la taxe sur les activités polluantes (tgap centre de valorisation énergétique) est constatée pour **- 0,4 M€**,
- l'harmonisation des prestations en matière culturelle et sportive est prévue pour **+0,235 M€** du fait de la généralisation de ces politiques,

**Chapitre 012 – charges de personnel : +1,54 M€**

- une baisse importante est constatée sur l'assurance du personnel à hauteur de **-0,400 M€**.
- par ailleurs, une augmentation de la charge de personnel est liée notamment au transfert en année pleine des conservatoires de danse et de musique (**+1,35 M€**) et de la piscine de Lillers (**+0,250 M€**). Le glissement vieillesse technicité (gvt) est prévu à hauteur de **+0,360 M€**. Les recrutements programmés notamment pour l'ouverture de la Cité des Electriciens (**0,210 M€**) seront compensés par une optimisation du fonctionnement des services.

A noter également que l'allocation vétérance des sapeurs-pompiers (**0,120 M€**) est désormais imputée dans ce chapitre (au lieu du chapitre 65).

**Chapitre 65 – autres charges courantes : +0,22 M€**

- les autres charges de gestion courantes augmentent du fait notamment d'une progression de la participation au SMATG de **+1,6 M€** contrebalancée en grande partie par une baisse des subventions d'équilibre aux budgets annexes.
- l'enveloppe des subventions à destination des tiers privés est stable à **4,7 M€**.

**Chapitre 014 – reversement aux collectivités : -3,61 M€**

- les reversements de fiscalité évoluent essentiellement en fonction du calcul des nouvelles attributions de compensation provisoires issues de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées du 6 février 2018. Par ailleurs, l'évaluation définitive concernant le transfert des conservatoires de danse et de musique de Béthune et Bruay et de la piscine de Lillers seront intégrés au budget en cours d'année.

**Chapitre 66 – charges financières : +0,59 M€**

- la charge financière augmente du fait de régularisation de remboursement (2017-2018) d'emprunts aux communes provenant du transfert des piscines, des zones et des aires d'accueil des gens du voyage.

**Chapitre 67 – charges exceptionnelles : -0,41 M€**

- la charge exceptionnelle est en baisse notamment du fait du règlement d'un contentieux de l'ex-Ccne en 2017.

### **3) L'épargne brute :**

L'épargne brute, différence entre les recettes et les dépenses réelles, permet à la fois de rembourser la dette et d'autofinancer les investissements.

Pour l'année 2018, elle est de **15,31 M€**, en très nette hausse (11,67 M€ en 2017) du fait d'une baisse des dépenses et d'une légère hausse des recettes.

Cette épargne brute couvre la dotation aux amortissements nette de **6,83 M€** (dépenses 042-recettes 042) et permet de dégager une prévision de virement à la section d'investissement de **8,48 M€**.

Le taux d'épargne brute (rapport entre épargne brute et recettes réelles de fonctionnement) constaté est de **8,64 %** et de **13,39 %** en neutralisant les reversements de fiscalité. La dernière référence moyenne pour les groupements à fiscalité propre est de **16,9 %** (les chiffres clés 2017 – dgcl – compte de gestion 2016 – budget principal).

#### **4) Les budgets annexes dont l'équilibre peut être assuré par le budget principal :**

Tous les budgets sont équilibrés afin d'assurer la couverture du remboursement de la dette en capital par des ressources propres.

##### **1) Budget annexe Zones à vocation économique :**

Ce budget d'aménagement comprend l'ensemble des zones à vocation économique de l'ex-Artois Comm.

Les travaux d'aménagement initialement imputés au chapitre 011 ne sont pas repris dans le tableau ci-dessous car transférées en section d'investissement chaque année par opération d'ordre budgétaire. Seule la prévision des cessions affectée à leur financement est reprise. Elle est en forte hausse du fait de la signature d'un compromis de vente concernant la zone de la Porte des Flandres à Auchy-les-Mines. Aucune subvention du budget principal n'est prévue.

<b>Budget annexe Zones à vocation économique</b>			
<b>Résultat prévisionnel</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Evolution 2018/2017</b>
70 produits services, ventes	3 385 500	7 604 000	125%
74 dotations et participations	0	120 000	100%
75 autres produits de gest. courante	5 000	0	-100%
<b>Produits de gestion</b>	<b>3 390 500</b>	<b>7 724 000</b>	<b>128%</b>
<b>Charges de gestion</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Excédent Brut de Fonctionnement</b>	<b>3 390 500</b>	<b>7 724 000</b>	<b>128%</b>
66 charges financières	483 000	442 000	-8%
<b>Résultat financier</b>	<b>-483 000</b>	<b>-442 000</b>	<b>-8%</b>
67 charges exceptionnelles	8 000	8 000	0%
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-8 000</b>	<b>-8 000</b>	<b>0%</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>2 899 500</b>	<b>7 274 000</b>	<b>151%</b>

##### **2) Budget annexe Bâtiments à vocation économique :**

Ce budget comprend 20 bâtiments à vocation économique (centres de recherche, bâtiments relais, pôles artisanaux, pépinières...) loués en direct à des tiers ou gérés à travers une délégation de service public (pépinières ex-artoiscomm).

A noter que les bâtiments relais 1 et 2 de Mazinghem, la pépinière d'Isbergues et le bâtiment relais 3 à Burbure sont intégrés dans ce budget depuis le 1er janvier 2018 suite à la clôture des budgets annexes Zones d'activités ex-Artois Flandres et Bâtiment Relais 3 Burbure ex-Artois Lys.

Les dépenses sont malgré tout contenues tandis que les recettes progressent essentiellement liées à la livraison de la partie économique de la Cité du Plat Rio à Annezin (Tolartois).

Même si le résultat prévisionnel est égal à 0, la couverture du remboursement de la dette par des ressources propres est assurée par la dotation aux amortissements.

La subvention d'équilibre du budget principal est prévue à hauteur de **1,254 M€** (1,303 M€ en 2017).



<b>Budget annexe Bâtiments à vocation économique</b>			
<b>Résultat prévisionnel</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Evolution 2018/2017</b>
73 impôts et taxes	60 000	0	-100%
75 autres produits de gest. courante	2 745 250	3 142 450	14%
<b>Produits de gestion</b>	<b>2 805 250</b>	<b>3 142 450</b>	<b>12%</b>
011 charges à caractère général	1 084 150	1 089 250	0%
65 autres charg. gestion courante	25 000	25 000	0%
<b>Charges de gestion</b>	<b>1 109 150</b>	<b>1 114 250</b>	<b>0%</b>
<b>Excédent Brut de Fonctionnement</b>	<b>1 696 100</b>	<b>2 028 200</b>	<b>20%</b>
66 charges financières	310 500	346 200	11%
<b>Résultat financier</b>	<b>-310 500</b>	<b>-346 200</b>	<b>11%</b>
67 charges exceptionnelles	11 000	20 000	82%
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-11 000</b>	<b>-20 000</b>	<b>82%</b>
68 dotations aux amortissements et prov.	-2 127 000	-2 327 000	9%
042 transferts de charges	1 207 400	665 000	-45%
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>455 000</b>	<b>0</b>	<b>-100%</b>

### 3) Budget annexe Ecoquartier des Alouettes Bruay :

Ce budget d'aménagement sera revu en 2018 pour dissocier les équipements publics des opérations de lotissement qui doivent être présentés différemment sur les plans budgétaire, comptable et fiscal. Il est stable par rapport à 2017 et la subvention d'équilibre est inscrite à hauteur de **527 K€** (550 K€ en 2017).

<b>Budget annexe Aménagement secteur gare Bruay- Ecoquartier des Alouettes</b>			
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Evolution 2018/2017</b>
70 produits services, ventes	192 000	170 000	-11%
75 autres produits de gest. courante	640 000	616 800	-4%
<b>Produits de gestion</b>	<b>832 000</b>	<b>786 800</b>	<b>-5%</b>
011 charges à caractère général	92 900	104 000	12%
<b>Charges de gestion</b>	<b>92 900</b>	<b>104 000</b>	<b>12%</b>
<b>Excédent Brut de Fonctionnement</b>	<b>739 100</b>	<b>682 800</b>	<b>-8%</b>
66 charges financières	197 100	160 800	-18%
<b>Résultat financier</b>	<b>-197 100</b>	<b>-160 800</b>	<b>-18%</b>
67 charges exceptionnelles	6 000	2 000	-67%
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-6 000</b>	<b>-2 000</b>	<b>-67%</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>536 000</b>	<b>520 000</b>	<b>-3%</b>

### 4) Budget annexe Loisinord :

Ce budget comprend la gestion des équipements de Loisinord : stade de glisse et stade nautique à Noeux-les-Mines.

La principale évolution porte sur une baisse des charges financières, des régularisations ayant été opérées en 2017 et une baisse des charges exceptionnelles liée au règlement d'un contentieux suite à la résiliation d'un marché.

La subvention d'équilibre est inscrite à hauteur de **1,515 M€** (contre 1,786 M€ en 2017).

<b>Budget annexe Loisinord</b>			
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Evolution 2018/2017</b>
70 produits services, ventes	326 500	331 500	2%
75 autres produits de gest. courante	1 786 400	1 516 300	-15%
013 atténuation de charges	37 500	33 000	-12%
<b>Produits de gestion</b>	<b>2 150 400</b>	<b>1 880 800</b>	<b>-13%</b>
011 charges à caractère général	473 300	493 200	4%
012 charges de personnel	1 196 000	1 121 200	-6%
65 autres charg. gestion courante	2 000	5 500	175%
<b>Charges de gestion</b>	<b>1 671 300</b>	<b>1 619 900</b>	<b>-3%</b>
<b>Excédent Brut de Fonctionnement</b>	<b>479 100</b>	<b>260 900</b>	<b>-46%</b>
66 charges financières	123 300	24 900	-80%
<b>Résultat financier</b>	<b>-123 300</b>	<b>-24 900</b>	<b>-80%</b>
67 charges exceptionnelles	143 000	53 000	-63%
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-143 000</b>	<b>-53 000</b>	<b>-63%</b>
68 dotations aux amortissements et prov.	-175 800	-200 000	14%
042 transferts de charges	68 000	17 000	-75%
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>105 000</b>	<b>0</b>	<b>-100%</b>

#### 5) Budget annexe Parc d'activités du Fauquethun :

Ce budget comprend l'aménagement de la zone du Fauquethun à St Venant. Le montant prévisionnel des cessions des terrains aménagés équilibre la couverture du remboursement de la dette. Il sera ajusté en cours d'année le cas échéant.

Aucune subvention du budget principal n'est prévue.

<b>Budget annexe Fauquethun</b>			
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Evolution 2018/2017</b>
70 produits services, ventes	163 500	119 500	-27%
<b>Produits de gestion</b>	<b>163 500</b>	<b>119 500</b>	<b>-27%</b>
011 charges à caractère général	5 000	5 000	0%
65 autres charg. gestion courante	40 000	0	-100%
<b>Charges de gestion</b>	<b>45 000</b>	<b>5 000</b>	<b>-89%</b>
<b>Excédent Brut de Fonctionnement</b>	<b>118 500</b>	<b>114 500</b>	<b>-3%</b>
66 charges financières	5 000	1 000	-80%
<b>Résultat financier</b>	<b>-5 000</b>	<b>-1 000</b>	<b>-80%</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>113 500</b>	<b>113 500</b>	<b>0%</b>

#### 6) Budget annexe Bâtiment commercial Amettes :

Ce bâtiment à vocation commerciale situé à Amettes est libre d'occupant actuellement.

La seule évolution est l'inscription d'une subvention d'équilibre de 7,5 K€ permettant d'assurer le remboursement en capital des emprunts.

<b>Budget annexe Bâtiment commercial Amettes</b>			
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Evolution 2018/2017</b>
75 autres produits de gest. courante	24 000	31 500	31%
<b>Produits de gestion</b>	<b>24 000</b>	<b>31 500</b>	<b>31%</b>
011 charges à caractère général	9 050	5 900	-35%
65 autres charg. gestion courante	1 000	0	-100%
<b>Charges de gestion</b>	<b>10 050</b>	<b>5 900</b>	<b>-41%</b>
<b>Excédent Brut de Fonctionnement</b>	<b>13 950</b>	<b>25 600</b>	<b>84%</b>
66 charges financières	8 010	9 350	17%
<b>Résultat financier</b>	<b>-8 010</b>	<b>-9 350</b>	<b>17%</b>
77 produits exceptionnels	7 000	0	
67 charges exceptionnelles	700	300	-57%
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>6 300</b>	<b>-300</b>	<b>-105%</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>12 240</b>	<b>15 950</b>	<b>30%</b>

#### 7) **Budget annexe Zone du Plantin Lillers :**

Ce budget concerne exclusivement l'aménagement de la zone du Plantin à Lillers (comptabilité de stocks). Aucune prévision n'est inscrite en dehors de la constatation du stock de terrains aménagés.

#### 8) **Budget annexe Zone de La Haye Lillers :**

Ce budget concerne exclusivement l'aménagement de la zone de La Haye à Lillers (comptabilité de stocks). Il comprend le remboursement de 3 emprunts et une prévision de cession de terrains aménagés.

<b>Budget annexe zone La Haye Lillers</b>			
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Evolution 2018/2017</b>
70 produits services, ventes	90 200	128 100	42%
<b>Produits de gestion</b>	<b>90 200</b>	<b>128 100</b>	<b>42%</b>
<b>Excédent Brut de Fonctionnement</b>	<b>90 200</b>	<b>128 100</b>	<b>42%</b>
66 charges financières	25 240	22 500	-11%
<b>Résultat financier</b>	<b>-25 240</b>	<b>-22 500</b>	<b>-11%</b>
77 produits exceptionnels	78 600	0	-100%
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>78 600</b>	<b>0</b>	<b>-100%</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>143 560</b>	<b>105 600</b>	<b>-26%</b>

## 5) Les budgets annexes autonomes :

### 1) Budget annexe Assainissement collectif :

Le budget est équilibré avec les tarifs 2018 harmonisés par délibération du 13 décembre 2017.

<b>Budget annexe Assainissement collectif</b>			
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Evolution 2018/2017</b>
70 produits services, ventes	17 602 000	18 115 000	3%
74 dotations et participations	538 300	1 044 400	94%
75 autres produits de gest. courante	374 000	300 000	-20%
013 atténuation de charges	50 000	52 000	4%
<b>Produits de gestion</b>	<b>18 564 300</b>	<b>19 511 400</b>	<b>5%</b>
011 charges à caractère général	11 084 700	10 025 100	-10%
012 charges de personnel	1 370 000	1 610 000	18%
65 autres charg. gestion courante	420 000	370 000	-12%
<b>Charges de gestion</b>	<b>12 874 700</b>	<b>12 005 100</b>	<b>-7%</b>
<b>Excédent Brut de Fonctionnement</b>	<b>5 689 600</b>	<b>7 506 300</b>	<b>32%</b>
76 produits financiers	4 000	4 000	0%
66 charges financières	1 649 100	1 560 000	-5%
<b>Résultat financier</b>	<b>-1 645 100</b>	<b>-1 556 000</b>	<b>-5%</b>
77 produits exceptionnels	166 000	6 000	-96%
67 charges exceptionnelles	328 000	370 000	13%
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-162 000</b>	<b>-364 000</b>	<b>125%</b>
68 dotations aux amortissements et prov.	-3 950 000	-4 481 000	13%
042 transferts de charges	969 000	900 000	-7%
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>901 500</b>	<b>2 005 300</b>	<b>122%</b>

Les principales évolutions portent sur :

En recettes :

- harmonisation tarifaire **+500 K€**,
- primes d'épuration de l'Agence de l'Eau **+ 500 K€**.

En dépenses :

- charges à caractère général – **1 M€** ajustées en fonction du réalisé 2017,
- charges de personnel **+240 K€** ajustées en fonction du réalisé 2017 et de l'affectation des personnels entre budget principal et budgets annexes assainissement,

Le résultat prévisionnel est en nette hausse du fait d'une augmentation des recettes et d'une baisse des dépenses. Il permet d'envisager d'autofinancer davantage les investissements programmés et de réduire l'emprunt prévisionnel.

### 2) Budget annexe Assainissement non collectif :

Le budget est équilibré avec les tarifs 2018 harmonisés par délibération du 13 décembre 2018.

<b>Budget annexe Assainissement non collectif</b>			
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Evolution 2018/2017</b>
70 produits services, ventes	507 000	512 000	1%
74 dotations et participations	37 000	22 700	-39%
75 autres produits de gest. courante	474 000	324 000	-32%
013 atténuation de charges	10 000	12 000	20%
<b>Produits de gestion</b>	<b>1 028 000</b>	<b>870 700</b>	<b>-15%</b>
011 charges à caractère général	83 900	80 300	-4%
012 charges de personnel	466 000	450 000	-3%
65 autres charg. gestion courante	464 600	324 600	-30%
<b>Charges de gestion</b>	<b>1 014 500</b>	<b>854 900</b>	<b>-16%</b>
<b>Excédent Brut de Fonctionnement</b>	<b>13 500</b>	<b>15 800</b>	<b>17%</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
67 charges exceptionnelles	5 000	5 000	0%
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-5 000</b>	<b>-5 000</b>	<b>0%</b>
68 dotations aux amortissements et prov.	-8 500	-10 800	27%
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

La principale évolution porte sur l'ajustement de la prévision relative à la délégation des aides de l'Agence de l'Eau réduite de **140 K€** tant en dépenses qu'en recettes.

Le résultat serait égal à 0.

### 3) Budget annexe Fouilles archéologiques :

Le budget fouilles ne comprend pas de prévisions dans le cadre du budget primitif. Les crédits seront ouverts en fonction de l'effectivité de l'activité de fouilles.

### 4) Budget annexe Energie photovoltaïque :

Malgré son caractère plus qu'accessoire, ce budget est conservé en l'état pour satisfaire à la réglementation. Aucune évolution n'est proposée.

<b>Budget annexe Energie photovoltaïque</b>			
<b>Résultat prévisionnel de l'exercice</b>			
<b>Chapitre</b>	<b>BP 2017</b>	<b>BP 2018</b>	<b>Evolution 2018/2017</b>
70 produits services, ventes	20 000	20 000	0%
<b>Produits de gestion</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>	<b>0%</b>
011 charges à caractère général	10 000	10 000	0%
<b>Charges de gestion</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>0%</b>
<b>Excédent Brut de Fonctionnement</b>	<b>10 000</b>	<b>10 000</b>	<b>0%</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
67 charges exceptionnelles	10 000	10 000	0%
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>-10 000</b>	<b>-10 000</b>	<b>0%</b>
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>

### 5) Budget annexe Quai de Guarbecque :

Ce budget concerne l'exploitation commerciale du Quai de Guarbecque utilisé par des chargements/déchargements de péniches.

Les principales évolutions portent sur l'intégration des frais de personnel et l'ajustement tarifaire nécessaire à l'équilibre.

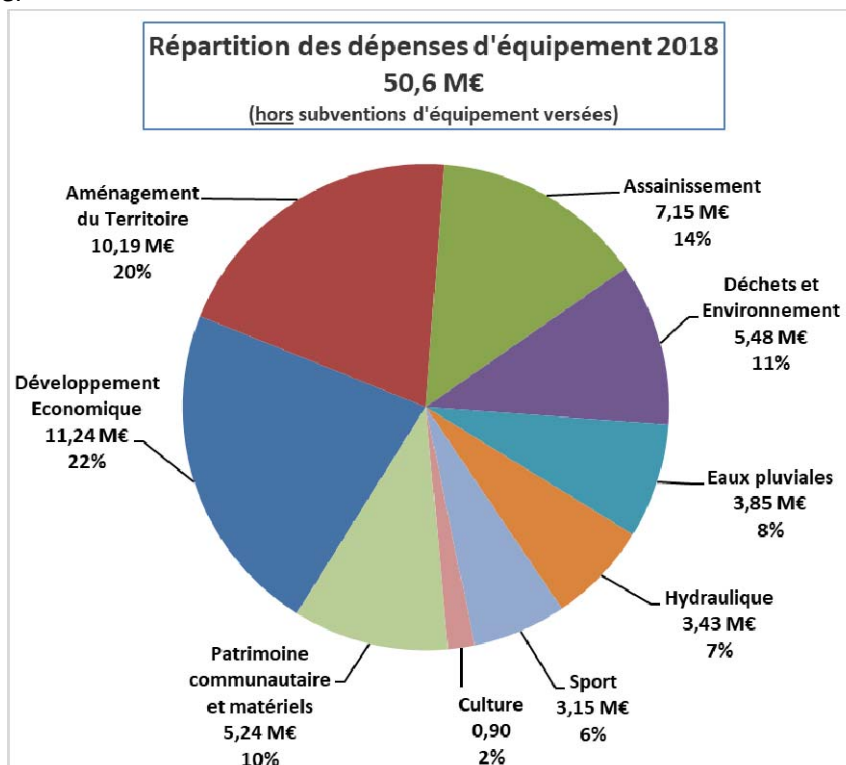
Budget annexe Quai Guarbecque			
Résultat prévisionnel de l'exercice			
Chapitre	BP 2017	BP 2018	Evolution 2018/2017
70 produits services, ventes	50 000	68 000	36%
<b>Produits de gestion</b>	<b>50 000</b>	<b>68 000</b>	<b>36%</b>
011 charges à caractère général	27 500	27 600	0
012 charges de personnel	0	30 000	100%
<b>Charges de gestion</b>	<b>27 500</b>	<b>57 600</b>	<b>109%</b>
<b>Excédent Brut de Fonctionnement</b>	<b>22 500</b>	<b>10 400</b>	<b>-54%</b>
<b>Résultat financier</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
<b>Résultat exceptionnel</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0%</b>
68 dotations aux amortissements et prov.	-6 400	-6 400	0%
<b>Résultat de fonctionnement</b>	<b>16 100</b>	<b>4 000</b>	<b>-75%</b>

### 6) Les principaux investissements 2018 :

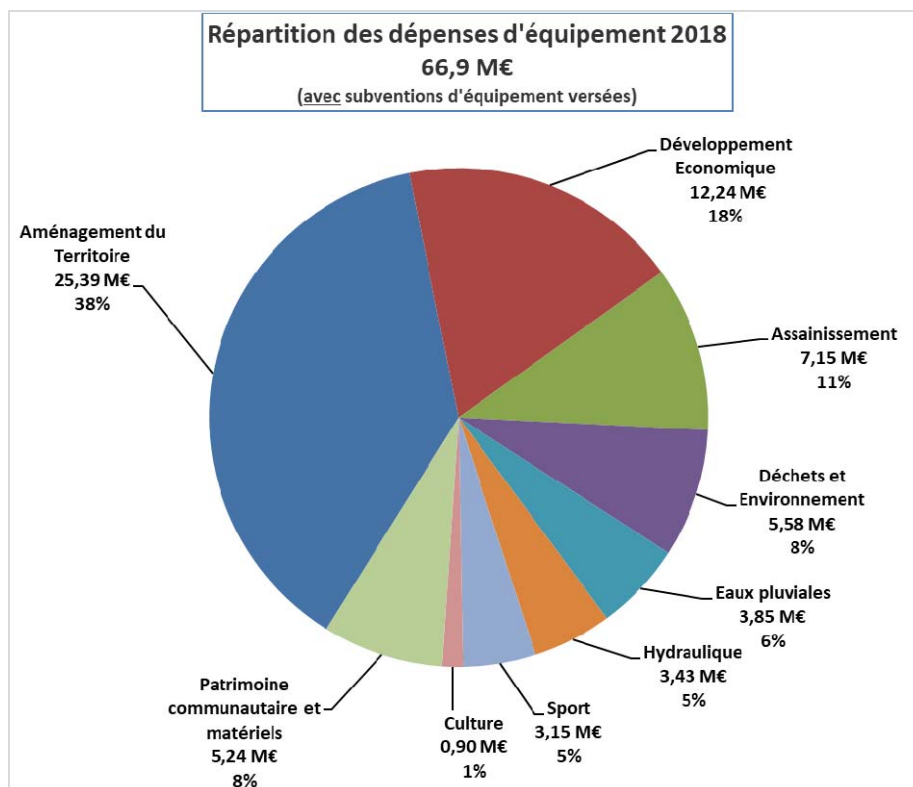
L'essentiel des projets fait l'objet d'une autorisation de programme ou d'un engagement pluriannuel. Ainsi, seul le crédit de paiement 2018 est inscrit au budget primitif. Certains programmes ont par ailleurs fait l'objet de restes à réaliser 2017 (Plat Rio et Travaux sur La Calonnette notamment) qui seront intégrés dans le cadre du budget supplémentaire 2018.

Ces investissements sont financés à la fois par des dotations (fctva essentiellement), des subventions des partenaires (Etat, Région, Département, Adème, Fde, Agence de l'Eau...), des subventions liées à la délégation d'aide à la pierre mais également par l'autofinancement et l'emprunt. La prévision d'emprunt fera l'objet d'une correction avec la reprise au budget supplémentaire des résultats 2017. A ce stade, le besoin de financement à couvrir par l'emprunt serait de l'ordre de 9 M€.

Ci-dessous, la répartition tous budgets confondus des dépenses d'équipement 2018 (chapitre 20-21-23) et des aménagements de zones, hors subventions d'équipement versées. Il s'agit des investissements propres de la communauté.



L'enveloppe des subventions d'équipement versées aux communes et (ou avances) aux tiers est prévue à hauteur de **16,3 M€** (dont 0,575 d'avances remboursables). La répartition des dépenses d'équipement totales est donc la suivante :



Le détail des principales dépenses d'investissement est le suivant :

### Aménagement du Territoire : 25,4 M€ :

- **Etudes et Travaux 9,5 M€ :**
  - Pôles gares : 0,5 M€ (subventionnés)
  - Aires de covoiturages : 0,276 M€ (subventionnés)
  - Aménagement fluvial et fluvestre : 0,5 M€
  - Travaux schéma électromobilité : 0,5 M€ (subventionnés)
  - Modes doux du bhns : 0,5 M€
  - Ecoquartier des Alouettes Bruay : 2,8 M€ (subventionnés)
  - Aire d'accueil gens du voyage Isbergues : 0,1 M€
  - Cité des électriciens Bruay : 3,5 M€ (subventionnés)
  - Préservation Fosse 1 Noeux : 0,3 M€
- **Enveloppe droit préemption foncier : 0,5 M€**
- **PLU et SCOT : 0,2 M€**
- **Subventions d'équipement : 15,2 M€**
  - Habitat : 10,2M€ (7,7 M€ en recettes)
  - Communes Anru : 0,8 M€
  - Fonds de concours communes hors Anru : 3,0 M€
  - Fonds de concours communes ex-ccne : 0,4 M€
  - Fonds de concours – Politique Ville : 0,5 M€
  - Fonds de cohésion sociale – Politique Ville : 0,1 M€
  - Fibre optique milieu rural : 0,2 M€

## Développement économique : 12,2 M€

### **Etude, fouilles et travaux : 6,1 M€ (budget annexe)**

– Zone LogisterrA26 Labourse	: 2,3 M€
– Parc Futura Beuvry	: 2,0 M€
– Porte des Flandres Haisnes-Auchy	: 0,4 M€
– Porte Nord Bruay-La-Buissière	: 0,3 M€
– Zone de Lapugnoy	: 0,3 M€
– Zone de Mazinghem	: 0,1 M€
– Zone de Ruitz	: 0,050 M€
– Zone de La Clarence Divion	: 0,085 M€
– Parc du Moulin Beuvry	: 0,060 M€

Par ailleurs, une enveloppe relative aux acquisitions foncières (2 M€) est prévue pour acter l'acquisition des parcelles aménagées dans le cadre du transfert des zones communales (loi Notre).

### **Aide versées au développement d'entreprises : 1 M€ (subvention 0,425 M€, avance 0,575 M€)**

#### **Bâtiments à vocation économique : 5,1 M€ (budget annexe)**

– CRITTM2A département électrique tr2	: 4 M€ (en partie subventionné)
– Pôle de coopération économique Ecoquartier des Alouettes Bruay	: 0,3 M€
– Equipements CRITTM2A	: 0,4 M€
– Pépinières mise aux normes, bornes	: 0,3 M€

## Assainissement collectif : 7,1 M€ (budget annexe)

Des études et travaux subventionnés par l'Agence de l'Eau sont prévus pour **6,6 M€** auxquels s'ajoute une enveloppe pour les acquisitions foncières (**0,1 M€**) et le renouvellement d'un hydrocureur (**0,4 M€**). Les principales dépenses 2018 (travaux) sont les suivantes :

- Travaux sur les Stations d'épuration et bassins d'orage pour **0,418 M€**,
- Amélioration et extension des réseaux pour un montant total de **5,427 M€** dont notamment à :  
 St Floris 1<sup>ère</sup> tranche,  
 Estrée-Blanche (rue de Longhem et Chaussée Brunehaut),  
 Maisnil-les-Ruitz (rue Belfort),  
 Lozinghem (rue Clery),  
 Violaines (rue des Saules),  
 Bruay-la-Buissière (rues Merbes le Château, de Westhofen, de la Paix, de l'Europe, ...),  
 Auchel (rue de Soisson),  
 Labeuvrière (rue Jules Guesde),
- Etudes pour **0,268 M€**
- Branchements pour **0,350 M€**

## Eaux pluviales : 3,9 M€

Comme pour l'assainissement collectif, ces études et travaux font l'objet d'une programmation pluriannuelle.

– Etudes et zonage	: <b>0,360 M€</b>
– Travaux de réhabilitations Marles les Mines - rue de Marseille Bruay - rue J Jaurès	: <b>2,288 M€</b>



Gonnehem - rue des Près  
 Isbergues - Place Basly  
 Barlin - Rue Ferrer  
 Bruay - rue Hermant  
 Convention Smtag dévoiement réseaux...

- Travaux de réseaux neufs : **1,206 M€**  
 Bruay - secteur Wery  
 Douvrin - rue Cuvillier  
 Auchy-les-Mines (1<sup>ère</sup> et 2<sup>ème</sup> tranche)  
 Lozinghem rue du Cimetière  
 Haisnes rue des Peupliers  
 Labeuvrière rue Jules Guesde  
 Annequin - rue Salengro rue de l'Eglise

Ces travaux font l'objet de subventions.

### Lutte contre les inondations : 3,5 M€ (études, foncier et travaux) :

- La Lawe (La Comté, Ourton, Gosnay) : 0,985 M€
- Courant de Drouvin à Verquin : 0,766 M€
- La retenue collinaire de Norrent-Fontes : 0,300 M€
- Zec Bellerive : 0,180 M€
- La station de relèvement de Beuvry (loisne) : 0,106 M€
- Le passage busé du Grand Nocq : 0,095 M€
- Le fossé d'Avesnes : 0,080 M€
- Le Surgeon à Vermelles : 0,070 M€
- Plan Restauration Busnes : 0,200 M€
- Plan Restauration Lawe amont : 0,150 M€
- Plan Restauration Loisne aval : 0,100 M€
- Plan Restauration Guarbecque : 0,085 M€
- Bassin ravin fonds d'Ames et Zec Coqueline : 0,033 M€
- Matériels et équipements : 0,360 M€

L'ensemble de ces travaux est en partie subventionné.

### Déchets : 3,8 M€

- Travaux déchetterie Houdain : 1,000 M€
- Acquisition de camions et grue : 1,530 M€
- Conteneurs, bennes et matériels : 0,658 M€
- Centre technique du Plat Rio : 0,270 M€
- Travaux déchetteries existantes : 0,180 M€
- Etudes Centre valorisation énergétique : 0,160 M€

### Environnement : 1,7 M€

- Travaux trame verte – trame bleue :  
 Vallée Carreau (Auchel Lozinghem Marles) : 0,750 M€  
 Entre les 2 vallées (Bruay Calonne Divion Marles) : 0,500 M€  
 Rue du Rabat (Béthune) : 0,175 M€  
 Foncier : 0,150 M€

Ces travaux pourraient faire l'objet de subventions.

- Subvention d'équipement plan climat : 0,110 M€ (subventionnés)

## Patrimoine, voirie et matériels : 5,2 M€

- Refuge-fourrière : 1,6 M€
- Etudes et aménagements des bâtiments et des voiries (*bornes, toitures, chaudières, signalétique, optimisation énergétique, aménagements intérieurs, parkings, voiries...*) : 1,1 M€
- Recharge Ecologique des Véhicules Electriques : 0,4 M€ (subventionnés)
- Optimisation éclairage public des zones : 0,5 M€ (subventionnés)
- Accès pmr des bâtiments : 0,3 M€ (subventionnés)
- Matériels informatiques, logiciels, licences, mobilier, matériels divers : 1,3 M€

## Sport : 3,1 M€

- Etudes et réhabilitation piscines : 1,140 M€
- Centre équestre Béthune Annezin : 0,360 M€ (subventionnés)
- Centre Régional d'Arts Martiaux : 0,500 M€ (subventionnés)
- Matériels et équipements sportifs : 0,400 M€
- Optimisation éclairage loisinord : 0,175 M€(subventionnés)
- Aménagements des sites et matériels loisinord : 0,430 M€

## Culture : 0,9 M€

- Préservation chartreuse de Gosnay : 0,8 M€ (subventionnés)
- Matériels et équipements culturels : 0,1 M€

## II) POINT SUR LA DETTE AU 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

### A) Consolidation de la dette au 1<sup>er</sup> janvier 2018 :

La dette consolidée s'établit à 136,6 M€. Elle inclut les emprunts, les avances remboursables de l'agence de l'eau (y compris les avances potentiellement transformables en subventions), les cautions remboursables et les autres dettes envers des partenaires (Etablissement Public Foncier par exemple).

Elle se répartit entre les budgets de la façon suivante :

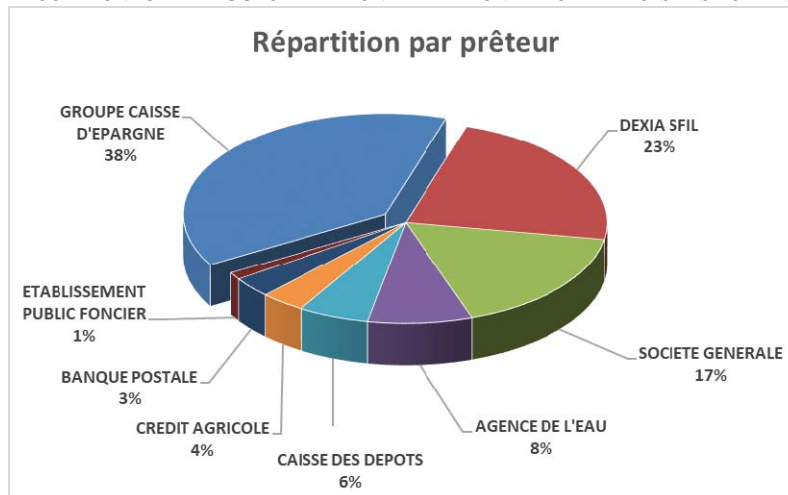
Budget	CRD	% du CRD
<b>principal</b>	38 638 584 €	28,28%
<b>assainissement collectif</b>	57 298 940 €	41,94%
<b>zones</b>	11 121 847 €	8,14%
<b>bâtiments</b>	21 429 584 €	15,69%
<b>po gare</b>	6 894 547 €	5,05%
<b>fauquethun</b>	464 741 €	0,34%
<b>bat commercial amettes</b>	163 501 €	0,12%
<b>la haye</b>	600 076 €	0,44%
<b>Total</b>	<b>136 611 820 €</b>	<b>100,00%</b>

A noter que ne sont pas reprises ci-dessus :

- une avance du budget principal aux budgets annexes zones et bâtiments pour **0,233 M€**,
- une régularisation de dette à opérer par opération d'ordre budgétaire au budget bâtiment pour **0,943 M€**.

Le taux moyen constaté au 27 mars 2018 est de **2,46 %**.

Le portefeuille est diversifié avec la présence de 6 banques différentes (hors Agence de l'Eau et divers).



La structure de la dette est la suivante :

- dette à taux fixe	: 68,1 %
- dette à taux variable	: 23,5 %
- dette indexé sur livret A	: 5,6 %
- dette à taux structuré	: 2,8 %

Le risque financier pesant sur l'évolution de la charge financière est très faible (en dehors d'une hausse des taux monétaires pour les emprunts à taux variable). Un seul emprunt est dit « structuré ». Le risque à court terme apparaît très faible, l'euribor 12 mois devant être supérieur à **+5,50 %** (-0.190 % au 27 mars 2018) pour observer une dégradation du taux d'intérêt.

En 2018, la dette relative aux équipements transférés en 2017 (aire accueil gens du voyage, zones communales et piscine) sera intégrée à notre passif compte tenu du transfert des droits et obligations. Les crédits relatifs au remboursement (2017-2018) de cette dette sont d'ores et déjà prévus au budget primitif.

Le besoin de financement prévisionnel, corrigé du report attendu des résultats 2017, pourrait être de l'ordre de 9 M€. Ainsi, le désendettement observé depuis 2014 devrait se poursuivre en 2018.

## **B) LA CAPACITE DE DESENDETTEMENT :**

La **capacité de désendettement (indicateur de solvabilité)** représente la capacité à rembourser la dette si on y consacre l'intégralité de l'épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses réelles). Il s'exprime en nombre d'années et un premier seuil d'alerte est couramment fixé à 12 ans.

Il est important de maîtriser cet indicateur en limitant l'endettement et/ou en augmentant l'épargne brute, faute de quoi, notre capacité financière à emprunter se dégraderait.

**Au budget principal**, compte tenu du capital restant dû de **38,6 M€** et d'une épargne brute prévisionnelle de **15,31 M€**, la capacité de désendettement, à taux de fiscalité constants, est de **2,52 années**. Cet indicateur devrait évoluer peu jusque 2020 compte tenu de l'évolution attendue à la baisse, du capital restant dû et de l'épargne brute. La dernière référence moyenne connue pour les groupements à fiscalité propre est **5,1 années** (les chiffres clés 2017 – dgcl – compte de gestion 2016 – budget principal).

Par ailleurs, la capacité de désendettement du budget annexe assainissement collectif est de **10,25 années**.

### III) CONSOLIDATION DES PREVISIONS DU BUDGET PRIMITIF 2018 :

Budget	Fonctionnement		Investissement	
	Dépenses	Recettes	Dépenses	Recettes
<b>Principal (m14)</b>	<b>177 860 120</b>	<b>177 860 120</b>	<b>58 778 200</b>	<b>58 778 200</b>
Opérations réelles	159 835 400	175 154 520	54 572 600	39 253 480
Opérations d'ordre	18 024 720	2 705 600	4 205 600	19 524 720
<b>Assainissement Collectif (m49)</b>	<b>20 421 400</b>	<b>20 421 400</b>	<b>13 029 800</b>	<b>13 029 800</b>
Opérations réelles	13 935 100	19 521 400	11 629 800	6 043 500
Opérations d'ordre	6 486 300	900 000	1 400 000	6 986 300
<b>Assainissement Non Collectif (m49)</b>	<b>870 700</b>	<b>870 700</b>	<b>40 000</b>	<b>40 000</b>
Opérations réelles	859 900	870 700	40 000	29 200
Opérations d'ordre	10 800	-	-	10 800
<b>Zones (m14)</b>	<b>55 473 000</b>	<b>55 473 000</b>	<b>47 740 000</b>	<b>47 740 000</b>
Opérations réelles	9 036 400	7 724 000	937 000	2 249 400
Opérations d'ordre	46 436 600	47 749 000	46 803 000	45 490 600
<b>Bâtiments (m14)</b>	<b>3 807 450</b>	<b>3 807 450</b>	<b>9 727 200</b>	<b>9 727 200</b>
Opérations réelles	1 480 450	3 142 450	8 562 200	6 900 200
Opérations d'ordre	2 327 000	665 000	1 165 000	2 827 000
<b>Secteur gare Bruay (m14)</b>	<b>17 847 800</b>	<b>17 847 800</b>	<b>17 576 000</b>	<b>17 576 000</b>
Opérations réelles	581 800	786 800	515 000	310 000
Opérations d'ordre	17 266 000	17 061 000	17 061 000	17 266 000
<b>Fouilles archéologiques (m4)</b>	-	-	-	-
Opérations réelles	-	-	-	-
Opérations d'ordre	-	-	-	-
<b>Ventre électricité (m4)</b>	<b>20 000</b>	<b>20 000</b>	-	-
Opérations réelles	20 000	20 000	-	-
Opérations d'ordre	-	-	-	-
<b>Loisnord (m14)</b>	<b>1 897 800</b>	<b>1 897 800</b>	<b>732 500</b>	<b>732 500</b>
Opérations réelles	1 697 800	1 880 800	665 500	482 500
Opérations d'ordre	200 000	17 000	67 000	250 000
<b>Zone Fauquethun (M14)</b>	<b>957 050</b>	<b>957 050</b>	<b>935 050</b>	<b>935 050</b>
Opérations réelles	16 000	119 500	103 500	119 700
Opérations d'ordre	941 050	837 550	831 550	815 350
<b>Bat. Cial Amettes (M14)</b>	<b>31 500</b>	<b>31 500</b>	<b>15 950</b>	<b>15 950</b>
Opérations réelles	15 550	31 500	-	-
Opérations d'ordre	15 950	-	15 950	15 950
<b>Quai fluvial Guarbecque (M4)</b>	<b>68 000</b>	<b>68 000</b>	<b>10 400</b>	<b>10 400</b>
Opérations réelles	57 600	68 000	10 400	-
Opérations d'ordre	10 400	-	-	10 400
<b>Zone La Haye (M14)</b>	<b>1 877 805</b>	<b>1 877 805</b>	<b>1 834 305</b>	<b>1 834 305</b>
Opérations réelles	22 500	128 100	105 600	-
Opérations d'ordre	1 855 305	1 749 705	1 728 705	1 834 305
<b>Zone Plantin (M14)</b>	<b>374 370</b>	<b>374 370</b>	<b>374 370</b>	<b>374 370</b>
Opérations réelles	-	-	-	-
Opérations d'ordre	374 370	374 370	374 370	374 370
<b>Consolidation totale bp 2018</b>	<b>281 506 995</b>	<b>281 506 995</b>	<b>150 793 775</b>	<b>150 793 775</b>
Opérations réelles	187 558 500	209 447 770	77 141 600	55 387 980
Opérations d'ordre	93 948 495	72 059 225	73 652 175	95 405 795

### IV) L'encadrement des finances locales :

**3 objectifs sont clairement définis dans la loi de programmation des finances publiques 2018-2022 :**

#### **Objectif n° 1 : désendettement**

Un désendettement progressif est attendu pour atteindre **-16 Mds € en 2022**.

Sachant que les collectivités remboursent une quinzaine de Mds € de capital par an, il implique la fin de l'appel à l'emprunt en 2021-2022 et un ralentissement sévère entre-temps.

#### **Objectif n° 2 : maîtrise des dépenses de fonctionnement**

L'Etat veut éviter que le désendettement ne s'opère via une compression de l'investissement. C'est la raison d'être de l'objectif n° 2 de maîtrise du fonctionnement. Il a été calculé qu'une tenue des dépenses à +1,2% - inflation comprise -, comparativement à l'évolution tendancielle de 2,5%/an constatée en 2009-2014, produisait précisément les moyens nécessaires à l'atteinte de l'objectif d'amélioration de l'autofinancement et de désendettement ci-dessus (LPFP 2018-2022).

### **Objectif n° 3 : plafond de capacité de désendettement**

Afin de gérer les cas considérés comme limites, la loi prescrit un plafond de capacité de désendettement (dette rapportée à l'épargne brute) :

- 12 ans pour les communes,
- 10 ans pour les départements,
- 9 ans pour les régions et les collectivités uniques.

Ces valeurs souvent posées comme les limites acceptables dans les perspectives financières, ne traduisent pas des situations de « surendettement » (plutôt 15 à 20 ans).

Pour y parvenir, l'Etat propose un contrat aux 322 plus grandes collectivités.

**Dans le Pas-de-Calais, 4 collectivités sont concernées : les CA de Béthune-Bruay et de Lens-Liévin, la Ville de Calais et le Département.**

Ainsi, l'évolution des dépenses réelles de fonctionnement du budget principal ne devrait pas dépasser **+1,2 %/an** (inflation comprise). Celle-ci sera calculée à partir des comptes de gestion.

La communauté serait néanmoins éligible à une majoration de **+0,15 % maximum** au titre de la faiblesse du revenu par habitant et de **+ 0,15 % maximum** au titre des efforts déjà constatés sur l'évolution des dépenses de fonctionnement entre 2014 et 2016. Ainsi, elle pourrait donc faire évoluer ses dépenses réelles de fonctionnement du budget principal jusque **+1,50 % maximum** chaque année entre 2018 et 2020.

Un travail de concertation doit s'engager prochainement avec les services préfectoraux afin d'affiner les perspectives avant d'envisager de contractualiser d'ici le 30 juin 2018. Le budget 2018 pourrait alors faire l'objet d'ajustements en conséquence.

Par ailleurs, le contrat devra également faire état de la capacité de désendettement (12 ans maximum) et de l'évolution du besoin de financement.